

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le **05/10/2026**

ID : 029-212901557-20260928-570926_RPQS_AC-DE



Ile d'Ouessant
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
Assainissement collectif 2025

Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)

Rappel réglementaire : Qu'est-ce qu'un RPQS ?

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



Une obligation réglementaire imposée
par le Code Général des Collectivités
Territoriales (Article L.2224-5)



Son contenu est déterminé
réglementairement par le Décret n°2007-
675 du 2 mai 2007, modifié par le Décret
du 2 décembre 2013



Le RPQS et le Rapport Annuel du
Délégataire (RAD) :
2 documents A NE PAS CONFONDRE

Caractéristiques techniques du service public



Présentation du territoire desservi

- L'Ile d'Ouessant exerce la compétence assainissement collectif sur son territoire.

Mode de gestion du service

- Le service d'assainissement collectif est géré en délégation de service public par la Société Publique Locale Eau Du Ponant depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030, soit pour une durée de 9 ans.



Caractéristiques techniques du service public



➤ Estimation de la population desservie (D201.0)

L'estimation de la population desservie est de 679 habitants en 2025 (calcul IRH). **Cette estimation utilise une population moyenne par logement de 2,15, elle n'est pas forcément représentative de l'occupation effective des logements en assainissement collectif.**

➤ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la Collectivité responsable du service de Collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la Collectivité qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

D'après le Délégué, il n'y a aucun industriel recensé sur le système d'assainissement de la Commune d'Ouessant.

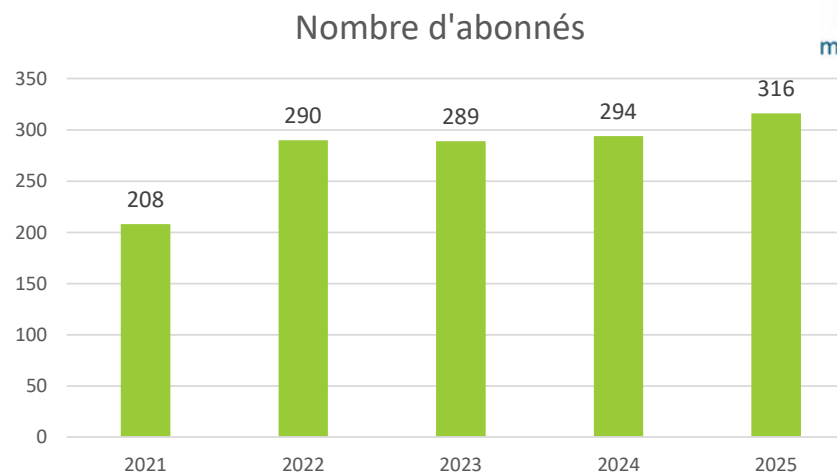
Des activités potentiellement non domestiques ont fait l'objet de bilan moyen sur 24 heures de leurs effluents. A ce stade, aucune convention spéciale de déversement n'a été établie.

Caractéristiques techniques du service public



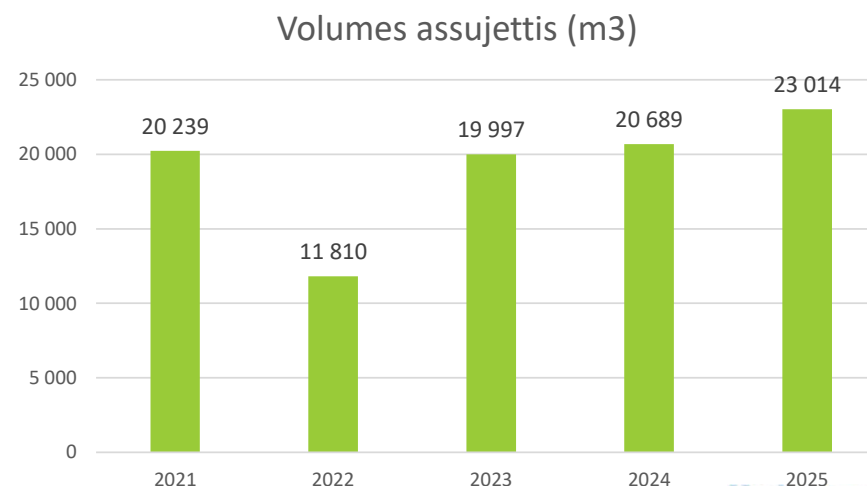
➤ Nombre d'abonnements

- ❑ La commune d'Ouessant compte 316 abonnés en 2025 (294 abonnés en 2024, soit +7,5%).



➤ Volumes assujettis

- ❑ Le volume facturé sur la commune d'Ouessant est de 23 014 m³ en 2025 (20 689 m³ en 2024, soit +11,2%). Avec la hausse du nombre d'abonnés, les volumes facturés sont en hausse, et donc les consommations unitaires sont en hausse (73 m³ par abonnés en 2025, 70 m³ par abonnés en 2024).



Caractéristiques techniques du service public



➤ Caractéristiques du réseau de collecte

- ✓ En 2025, le réseau compte 7,62 km de réseaux de collecte dont 1,16 km en refoulement (comme en 2024).
- ✓ Le réseau de collecte a été posé en 1996.
- ✓ 211 branchements d'eaux usées séparatifs sont cartographiés sur le système d'information géographique
- ✓ 161 regards sont comptés par le délégataire sur le périmètre

Caractéristiques techniques du service public



➤ Caractéristiques techniques de la station d'épuration*

Commune d'implantation : Ouessant

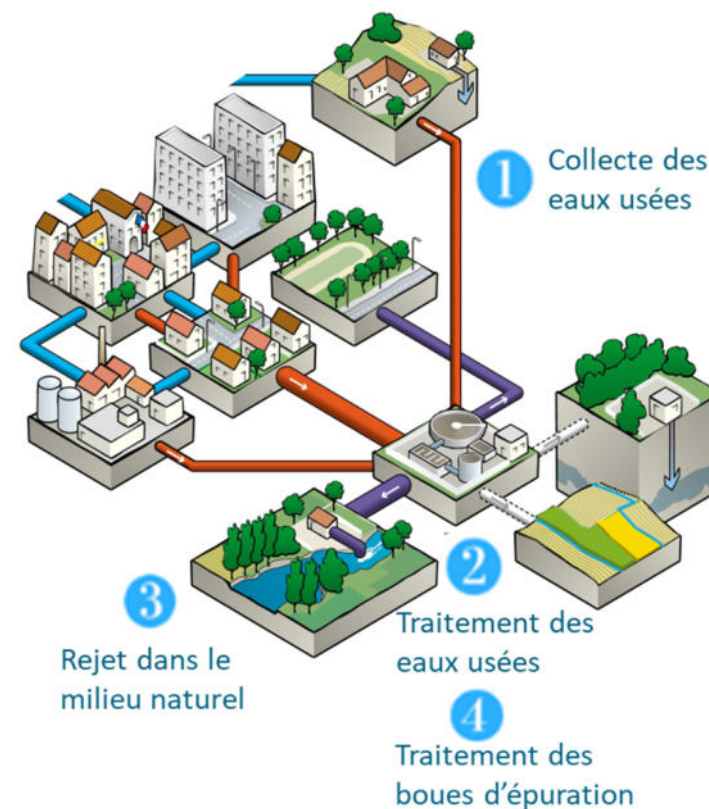
Capacité nominale : 1 500 Equivalents Habitants

Capacité hydraulique : 225 m³/j

Mise en service : 1996

Type de station : Décantation physique et épaissement statique gravitaire

Milieu récepteur : Eau côtière



* Source: <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

Caractéristiques techniques du service public

➤ Capacité nominale de la station d'épuration (Arrêté du 31/08/2005)

✓ Bilans 24H (pH, Débit, Température, MES, DBO5, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptot): 2 bilans par an.

✓ Quantité de boues produites (matières sèches): 9,6 TMS

✓ Mesures de siccité: 6 par an

Capacité nominale organique : 81 kg/j

Capacité nominale hydraulique : 225 m3/j

➤ Charges reçues et performance du rejet : 1 seul bilan effectué en 2025 (2ème effectué mais flacons renversés et prélèvement non refait)

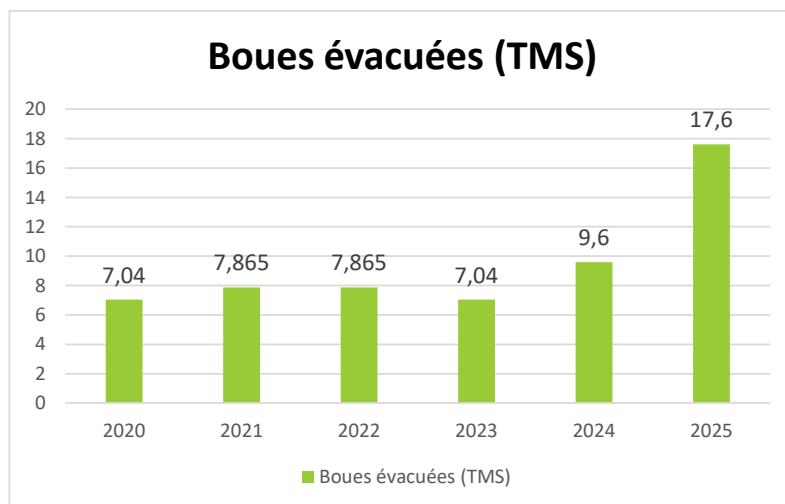
Paramètres	Concentration (mg/l)		Rendement (%)	
	21/08/2025	Concentration maximale à ne pas dépasser	21/08/2025	Rendement minimum à atteindre
DCO	225,6	35	9%	60%
DBO5	55,9	200	51%	60%
MES	308,6		-231%	50%
NTK	17,3		51%	
NGL	17,2		51%	
Pt	5,9		-28%	

Les résultats indiquent un rendement épuratoire très faible voire nul de l'ouvrage de traitement. **La station n'est pas conforme.** Les valeurs mesurées dépassent les normes de rejet et les concentrations réglementaires à respecter.

Caractéristiques techniques du service public

- Quantité des boues issues de l'ouvrage en tonne de matières sèches (D203.0)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Boues évacuées (TMS)	7,04	7,865	7,865	7,04	9,6	17,6
Siccité moyenne %	5,5	5,5	5,5	5,5	3,5	3,5



L'épandage réalisé permet désormais des soutirages plus importants et le respect du calendrier réglementaire, dans le respect des riverains. L'objectif annuel d'environ 300 m³ de boues a été atteint en 2025.

La concentration des boues épandues a également augmenté en 2025, ce qui a permis de valoriser un tonnage de matière sèche plus important.

Tarification et recettes

➤ Fixation des tarifs en vigueur

→ Une part délégataire et une part collectivité

La facture est établie en fonction :

- d'une part variable, la consommation avec un prix au m³
- d'une part fixe, l'abonnement

dont les niveaux de base et les évolutions ont été définis dans le contrat de délégation du service public.

La facture est émise par Eau du Ponant et est obligatoirement composée de trois parties :

- la partie « distribution de l'eau »
- la partie « collecte et traitement des eaux usées »
- la partie « organismes publics » qui correspond à des taxes et à la redevance versée à l'Agence de l'Eau pour la performance du système d'assainissement.

Tarification et recettes

✓ Redevances de l'Agence de l'Eau

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est remplacée à partir de l'exercice 2024 par la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif. Il s'agit d'une contre-valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'assainissement collectif.

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	1er janvier 2026
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,16 €	0,16 €	-	-
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif (€ HT/m ³)	s/o	s/o	0,0840 €	0,1680 €

✓ Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	63,32 €	64,65 €	65,38 €	66,45 €	1,64%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,8443 €	0,86 €	0,872 €	0,886 €	1,63%
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	45,00 €	47,25 €	49,61 €	52,09 €	5,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,4500 €	0,47 €	0,50 €	0,52 €	5,00%
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,16 €	0,16 €	-	-	-
	Performance des systèmes d'assainissement collectif	s/o	s/o	0,084 €	0,168 €	100,00%
	TVA	10%	10%	10%	10%	-

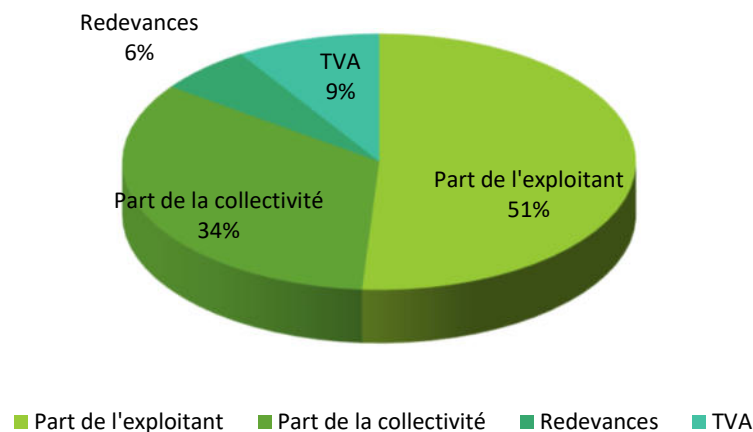
Tarification et recettes

➤ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Part de l'exploitant	164,64 €	168,09 €	170,00 €	172,77 €	1,63%
Part de la collectivité	99,00 €	103,95 €	109,14 €	114,60 €	5,00%
Redevances	19,20 €	19,20 €	10,08 €	20,16 €	100,00%
TVA	28,28 €	29,12 €	28,92 €	30,75 €	6,33%
TOTAL	311,12 €	320,36 €	318,14 €	338,28 €	6,33%
Prix TTC au m3 pour 120 m3	2,59 €	2,67 €	2,65 €	2,82 €	6,33%

Le prix est de 2,82 €/m³ pour une facture 120 m³ au 1^{er} janvier 2026, soit une augmentation de 6,33% par rapport à l'année 2025, du fait notamment de l'augmentation de la redevance performance en 2025

Facture 120 m3 au 1er janvier 2026



Tarification et recettes

- Recettes d'exploitation
- ✓ Recettes de la Collectivité

	2022	2023	2024	2025	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	35 716,59 €	0,00 €	55 652,03 €	34 239,55 €	-38,5%
TOTAL	35 716,59 €	0,00 €	55 652,03 €	34 239,55 €	-38,5%

Pour mémoire, jusqu'au 31 décembre 2021, la Commune exploitait en régie le service public d'assainissement collectif.

À compter du 1^{er} janvier 2022, cette exploitation est confiée à la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Rappel : en 2023, la commune n'a pas émis de titre de recettes. Les montants 2023 sont ainsi cumulés à ceux de 2024.

Les montants 2025 sont cohérents avec ceux de 2022.

- ✓ **Recettes du délégataire** (à noter que le CARE fournit par le délégataire intègre dans les recettes d'assainissement collectif des recettes liées à l'ANC, non retranscrites ici)

	2022	2023	2024	2025	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	55 387,00 €	64 225,00 €	66 167,00 €	72 920,00 €	10,21%
Travaux et prestations facturables	9 477,00 €	6 584,00 €	5 196,00 €	9 459,00 €	82,04%
TOTAL RECETTES	64 864,00 €	70 809,00 €	71 363,00 €	82 379,00 €	15,44%

Indicateurs de performance



Les indicateurs sont issus du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

➤ Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par le réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

211 branchements sont raccordés, nous considérons un taux à 100%.

- Conformité du **système de collecte** : Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023;
- Conformité des **équipements** d'épuration aux prescriptions nationales issues de la **directive ERU** (P.204.3) : Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
- Conformité de la **performance des ouvrages d'épuration** du service aux prescriptions nationales issues de la **directive ERU** (P205.3) : Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
- Conformité des **performances des équipements** d'épuration au regard des prescriptions de **l'acte individuel** (P254.3):
Cet indicateur est jugé par les services de la DDTM. (en attente des éléments 2025).
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)
Le taux moyen de renouvellement du réseau de collecte est de 0 %, il n'y a pas eu de renouvellement des réseaux.

Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Cet indice a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. L'indice est compris entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à **75**.

Le détail de l'indice est présenté en annexe.

➤ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Le taux de Boues évacuées selon la filière conforme est de 100 % (épandage sur l'île).

➤ Durée d'extinction de la dette de la Collectivité

En 2025, la Collectivité n'a pas d'emprunt en cours de remboursement.

Créances - Actions de solidarité



- Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociales des familles (P207.0)

0,000 €/m3 en 2025 (0,0142 €/m3 en 2024)

Interventions et Travaux

➤ Interventions réalisées par le délégataire en 2025

- ✓ Linéaire de curage préventif: 0 ml
- ✓ Linéaire de curage curatif: non connu
- ✓ Linéaire ITV: 746 ml
- ✓ Nombre de désobstructions: non connu

➤ Principaux travaux réalisés par la Commune

- ✓ Pas travaux en 2025. La refonte de la station d'épuration est en cours d'étude.

➤ Aucun renouvellement d'équipements en 2025

Annexe 1

Détail de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'assainissement



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr

		2025
A - 15 p		
10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10
5	(VP.251) Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - 30 p	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	
10	(VP.252 VP.253 VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	5
5	(VP.253) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%	5
15	(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	0
C - 75 p	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
10	(VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné	0
5	(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0
10	(VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10
10	(VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
10	(VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	10
10	(VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10
10	(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10
10	(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
		75

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 029-212901557-20260928-570926_RPQS_AC-DE



Annexe 2

Note d'information de l'Agence de l'eau



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr